Accueil Périscolaire

Loisirs malins, mercredis récréatifs, petites vacances

INSCRIPTIONS 2022/2023





Service des actions éducatives



LES LOISIRS MALINS

NOS FORMULES 2022-2023

Chaque jour d'école, la ville propose un accueil avant et après le temps scolaire pour faciliter les organisations familiales. Ce temps « Loisirs Malins » fonctionne de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Toutes les écoles en sont pourvues hormis trois sites où les enfants sont transférés par le service des actions éducatives :

Pour Condorcet à Lakanal, pour Léo Lagrange à Jean Zay, pour Brossolette à A. Camus.



MERCREDIS RÉCRÉATIFS & PETITES VACANCES

Les accueils récréatifs débutent dès le mois de septembre jusque début juillet, veille des vacances d'été. Ils fonctionnent les mercredis des périodes scolaires et lors des petites vacances de 9h30 à 17h00. Un temps d'accueil complémentaire est proposé de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30).

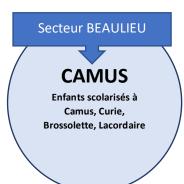


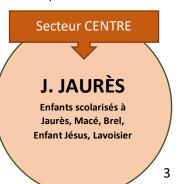
Attention: Dates limite d'inscriptions (voire Calendrier des inscriptions)

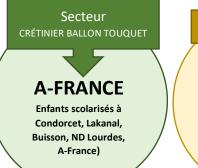
SECTORISATION



A partir de cette année scolaire, sauf dérogation autorisée, les accueils fréquentés par les enfants dépendent de leur lieu de scolarisation.









ZOOM SUR LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS & LES PETITES VACANCES

En partenariat avec la CAF, la ville propose des accueils de loisirs et activités éducatives pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires¹.

LES ENFANTS SCOLARISÉS DE MOINS DE 3 ANS PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS SUR LES ACCUEILS À LA CONDITION QUE L'ENFANT SOIT PROPRE.

Ces accueils se tiennent:

- > Tous les mercredis de période scolaire du 7 septembre 2022 au 5 juillet 2023 ;
- > Pendant les **petites vacances** : Automne, Fin d'année, Hiver et Printemps.

NOS SITES D'ACCUEIL

ALBERT CAMUS - rue du Beau Saule — Secteur BEAULIEU

ANATOLE-FRANCE - rue de Boulogne — Secteur TOUQUET SAINT GÉRARD

JEAN ZAY - rue Alfred Delecourt- Secteur SAPIN VERT

JEAN JAURÈS - rue J. Jaurès — Secteur CENTRE

Pour ces sites, les horaires sont identiques pour :

- Mercredis récréatifs
 - → Petites vacances

De 9h30 à 17h00

(Restauration obligatoire)

Un accueil complémentaire est ouvert de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30

¹ Les enfants des collèges ne pourront pas être acceptés



WATTRELOS, ville nature, est soucieuse de l'environnement!

Dans cette optique, NOUS VOUS DEMANDONS DE MUNIR VOTRE ENFANT D'UNE

GOURDE avec son nom et prénom.

Merci d'avance de votre participation à cette initiative

INSCRIRE VOTRE ENFANT

- 1. Renseigner la « Fiche unique d'inscription périscolaire »;
- 2. Déposer le dossier pour valider.

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

- Soit inscription en ligne sur le PORTAIL FAMILLE www.http://portailfamille.ville-wattrelos.fr/guard/login Accessible directement de depuis le site www.ville-wattrelos.fr
- o **Soit en mairie,** au pôle inscription de la direction de la réussite éducative.

POURQUOI VOUS DÉPLACER? ◀ - #yakacliquer!

Loisirs malins, mercredis récréatifs, petites vacances, Désormais ne saisissez qu'une fois le dossier d'inscription!

Il ne suffit que de quelques clics sur le :

PORTAIL FAMILLE

www.http://portailfamille.ville-wattrelos.fr/guard/login
Accessible directement de depuis le site www.ville-wattrelos.fr

- 1) Inscrire votre enfant à l'activité souhaitée ;
- 2) Insérer les pièces du dossier d'inscription

Pièces obligatoires pour la 1ère inscription

☐ La fiche unique d'inscription périscolaire dûment remplie recto-verso et signée².
$lacktriangle$ La photocopie des deux pages de ${f vaccinations}$ du carnet de santé de votre enfant,
avec nom et prénom ³ .
☐ L'attestation d'assurance extra-scolaire 2022-2023
☐ L'attestation C.A.F avec le quotient familial de moins de 3 mois (ou avis
d'imposition 2022 sur les revenus 2021, le cas échéant.)
☐ Si vous percevez des allocations belges , l'attestation de la Belgique.

3) Finaliser l'inscription avec votre paiement lorsque la facture apparait sur votre compte Portail Famille (un délai de traitement est requis par le service)

Pour créer votre compte sur le « Portail Famille », Contactez la régie scolaire 03.20.65.51.29

² Voir p. 9

³ Voir p. 10

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Périodes des accueils	Limite d'inscription
Mercredis de septembre 2022 : 07/09 ; 14/09 ; 21/09 ; 28/09	Jusqu'au 20 août 2022
Mercredis d'octobre 2022 : 05/10 ; 12/10 ; 19/10	Jusqu'au 14 septembre 2022
 VACANCES d'AUTOMNE 2022 - ATTENTION : pas d'accueil les 31/10 et 1^{er}/11 Du lundi 24 octobre au vendredi 28 octobre Du mercredi 2 novembre au vendredi 4 novembre 	Jusqu'au 14 septembre 2022
Mercredis de nov. & déc. 2022 : 09/11 ; 16/11 ; 23/11 ; 30/11 ; 07/12 et 14/12	Jusqu'au 15 octobre 2022
 VACANCES de FIN ANNÉE 2022 Du lundi 19 décembre au vendredi 23 décembre Du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 	Jusqu'au 23 novembre 2022
Mercredis de Janv. / Fév. 2023 : 04/01 ; 11/01 ; 18/01 ; 25/01 ; 01/02 ; 08/02	Jusqu'au 10 décembre 2022
VACANCES d'HIVER 2023 • Du lundi 13 février au vendredi 17 février • Du lundi 20 février au vendredi 24 février	Jusqu'au 18 janvier 2023
Mercredis de mars / av. 23 : 01/03 ; 08/03 ; 15/03 ; 22/03 ; 29/03 ; 05/04 ; 12/04	Jusqu'au 15 février 2023
VACANCES de PRINTEMPS 2023 - • Du lundi 17 avril au vendredi 21 avril • Du lundi 24 avril au vendredi 28 avril	Jusqu'au 22 mars 2023
Mercredis mai 2023 : 03/05 ; 10/05 ; 17/05 ; 24/05 ; 31/05	Jusqu'au 12 avril 2023
Mercredis de juin 2023 : 07/06 ; 14/06 ; 21/06 ; 28/06 ; 05/07	Jusqu'au 10 mai 2023

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà des délais fixés par ce calendrier.

PAIEMENT

L'inscription est confirmée par le paiement⁴.

Une fois l'inscription validée et payée, aucun remboursement ne sera possible, même en cas d'annulation ou d'absence (sauf cas de force majeure déterminés par la loi).

Les accueils avant et après l'école en période scolaire seront ajoutées sur la facture de restauration suivant les fréquentations.

Vous trouverez ensuite votre facture à régler dans les meilleurs délais sur le portail famille.



⁴ Les centres sont payables à l'avance. Vous avez la possibilité d'anticiper vos paiements pour toutes les périodes citées sur la page précédente.

TARIFS

Selon l'accueil périscolaire choisi⁵, l'enfant être peut être amené à rester toute la journée à l'accueil de loisirs.

Dans ce cas, le tarif à la journée comprend :

Le prix de l'accueil de loisirs + le prix de la restauration municipale.

Les délibérations du Conseil Municipal fixent les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et de la restauration municipale.

Ces derniers s'établissent, conformément des recommandations de la CAF, en fonction des revenus du foyer.

TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

TARREST AND THE STATE OF THE ST							
ပ္ပ	QUOTIENT	RESTAURATION					
TARIFS	FAMILIAL	AMILIAL SCOLAIRE					
1	CAF	MATERNELLE	ELEMENTAIRE				
Α	0 € à 369 €	0,30€	0,30 €				
В	370 € à 499 €	1,00€	1,00 €				
С	500 € à 700 €	1,60 €	1,70 €				
D	701 € à 1.000 € 2,10 €		2,30 €				
E	Supérieur à 1.000 €	2,60 €	2,90 €				
	Extérieur sauf Leers	5,30 €					

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

	S	QUOTIENT	GARDERIE		GARDERIE		MERCREDIS	
	TARIFS	FAMILIAL	SCOLAIRE*		PERICENTRE*		& PETITES VAC.	
	1	CAF	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	1/2 Jour	Journée
١S	A	0 € à 369 €	0,36€	0,48 €	0,60€	0,36€	0,35€	0,70 €
SIE	В	370 € à 499 €	0,66 €	0,88 €	1,10€	0,66€	0,65 €	1,30€
WATTRELOSIENS	С	500 € à 700 €	0,90 €	1,20€	1,50€	0,90€	1,25 €	2,50€
	D	701 € à 1.000 €	1,35 €	1,80 €	2,25€	1,35€	1,90€	3,80 €
	Е	Supérieur à 1.000 €	1,65 €	2,20€	2,75€	1,65€	2,60€	5,20€
IRS	F	0 € à 700 €	2,70 €	3,60 €	4,50€	2,70€	4,20€	8,40 €
EXTERIEURS	G	701 € à 1.000 €	3,00€	4,00€	5,00€	3,00€	4,60 €	9,20€
	н	Supérieur à 1.000 €	3,30 €	4,40 €	5,50€	3,30€	5,00€	10,00€

NB : ajouter le goûter 0,65 € à la garderie scolaire pour la séance du soir

_

⁵ Voir p.2 et 3

FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

→ Loisirs Malins (accueil avant/après école en pér	
	O Oui - Site demandé : -il à l'accueil complémentaire ⁷ ? Oui O Non
→ Petites vacances (petites vacances) > Dans ce cadre, votre enfant ira-t-	O Oui - Site demandé : -il à l'accueil complémentaire O Oui O Non
RENSEIGNEMENTS	
NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT	SEXE :
DATE DE NAISSANCE :ÉCOLE FRÉQU	JENTÉE 2022/ 2023 : CLASSE :
NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE	2 ·
NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT	<u> </u>
ADRESSE DES PARENTS :	
	OBLIGATOIRE pour toute correspondance)
EMPLOYEUR DU RESPONSABLE :	2 ·
NOM ASSURANCE PÉRI-EXTRA SCOLAIRE :	N° adhérent :
N° CAF :	
Repas - ORepas traditionnel ORepas végétarier	n ⁸ O Repas traditionnel option végétarien ⁹
Sorties - Pour les <u>élémentaires</u> : à la fin de l'accueil, ve	otre enfant repartira : Oseul O accompagné
Accompagnants - Je, soussigné(e) Autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfar responsable de l'accueil de loisirs et l'organisateur de to	nt à la fin de l'accueil périscolaire et dégage le
NOM ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ

DES BESOINS SPÉCIFIQUES?

Votre enfant a besoin d'un accompagnement spécifique, notamment pour raisons médicales ? Définissons ensemble les meilleures conditions d'accueil.

Contactez le service des actions éducatives 03.20.81.64.45

⁶ Voir p.2 et 3

⁷ 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30

⁸ Repas végétarien : pas de viande, sont servis : poissons, œufs, céréales

⁹ Repas traditionnel option végétarien : repas traditionnel, sans porc qui fait l'objet d'un remplacement

SANTÉ

VACCINATION

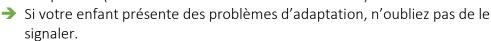
ATTENTION N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LES <u>DEUX PAGES</u> CORRESPONDANTES DU CARNET DE SANTÉ DE VOTRE ENFANT

L'ENFA	NT A-T-I	L DÉJÀ EI	J LES MAI	LADIE	S SI	JIVAN	TES?	
RUBÉOLE	oui 🗖 non 🗖	VARICELLE	oui 🗖 non 🗖	ANGINE	oui 🗖	non 🗖	ROUGEOLE	oui 🛘 non 🗖
SCARLATINE	oui 🗖 non 🗖	COQUELUCHE	oui 🛘 non 🗖	OTITE	oui 🗖	non 🗖	OREILLONS	oui □ non □
ASTHME	oui 🛘 non 🗖	$ \Longrightarrow $	Si oui, cela néce	essite-t-il la	a Ventoli	ne sur le ce	ntre ?	oui 🛘 non 🗖
MÉDICAMEN ALIMENTAIR AUTRES: Si votre e prendre d - Pai - Pai	ALLERGIES MÉDICAMENTEUSES oui non Préciser:							
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						

INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des accueils de loisirs :

- → Votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé pour les publications de la Ville de Wattrelos. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, veuillez, s'il vous plaît, le signaler au directeur.
- → Vous autorisez votre enfant à effectuer les sorties organisées par le centre.
- → En cas d'incident, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin aux semaines d'activités déjà réglées par anticipation après concertation de l'organisateur et des parents (aucun remboursement ne sera effectué).









Signature du responsable légal, Certifié exact le :